



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

Réunion de Bureau n°1

le lundi 4 novembre 2019, 10h à SAVINES

Raymond s'est rapproché du Maire de Savines-le-Lac, qui a mis la salle du Conseil municipal de sa mairie à disposition de GAMHA. L'un et l'autre en sont remerciés.

Étaient présents :

Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Christian BRUN, Jean-Pierre EYRAUD, Alain JAUME, Samuel PETERMANN, Michel MERLE, Pierre TEISSIER.

Étaient excusés :

Henri RANQUE, Jean-Paul REYNIER.

I * Vie de l'association GAMHA

Adhésions : 47 adhérents à ce jour.

II * Préparation du Conseil d'Administration du lundi 2 décembre 2019

Il aura lieu, comme à l'accoutumée à l'Hôtel du Département, en présence (ouverture et repas) de Jean-Marie BERNARD, Président du CD.

1 * Compte Administratif 2019

Samuel présentera le résultat de l'exercice 2019, au 31 octobre, pour préparation du BP 2020. Quelques rectifications sont amenées, concernant les adhésions et le voyage. Les résultats sont ainsi vérifiés.

2 * Budget Prévisionnel 2020

Christian et Samuel proposent un document. Réajusté, il est validé par les membres du bureau et sera présenté au CA du 2 décembre.

Document nécessaire à l'établissement du dossier de subvention à déposer auprès du Conseil départemental, avant le 15 décembre 2019.

Christian se charge de cette tâche, par internet. Il en est remercié.

III * Préparation de l'Assemblée Générale extraordinaire

Elle aura lieu le même jour, juste après le Conseil d'Administration

- **Modification des statuts**

Intégration dans les membres de GAMHA, les anciens adjoints aux maires et parmi les membres de droit, le Président des Maires ruraux 05.



Le texte est retravaillé par les membres présents. Il est joint au CR.

Il sera soumis à la validation de l'AG.

IV * Voyage d'étude 2019

Suite à la rencontre avec la voyageuse et après l'analyse faite du déroulement du voyage qui a connu quelques flottements : **La voyageuse**

propose un geste commercial de 979 €.

Les membres du bureau présents décident que la voyageuse verse elle-même à chaque voyageur « la part » lui revenant, soit $979 : 38 = 25 \text{ €}$

.....

Repas au restaurant : chaque convive règle sa part au restaurateur. Pas de « passage » par GAMHA.

Date à retenir :

**Conseil d'Administration et Assemblée Générale extraordinaire :
le lundi 2 décembre 2019, à l'Hôtel du Département, 10 heures**